

PROJET D'ETABLISSEMENT DE L 'EAJE PIROUETT' CACAHUETES



PROJET D'ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Période contractuelle de 4 ans du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015

1 - CARACTERISTIQUES ADMINISTRATIVES DE LA STRUCTURE

Nom de l'établissement : Pirouett' Cacahuètes

Type d'établissement : Multi accueil
 Micro crèche
 Autres (précisez) :

Nom de la responsable technique de l'établissement : Magali GRASSET

Adresse de l'établissement : 2 rue Jacques Brel 87 800 St Maurice- les- Brousses

Téléphone : 05 55 57 50 07

Fax :

Email : pirouett.cacahuetes@wanadoo.fr

Date d'ouverture : 9 septembre 2002

Date du dernier agrément PMI : 1^{er} Avril 2010

Nombre de places en accueil collectif : 22 places

Nombre de places en accueil familial :

Type de gestionnaire : Municipalité
 Intercommunalité
 Association
 Mutualité
 Entreprise
 Autres (précisez) :

Nom et adresse du gestionnaire :

Nom du correspondant : Mme Desage Aurore Présidente de l'association "Pirouett' Cacahuètes".

Téléphone :

Fax :

Email :

Zone d'influence de l'établissement (quartiers, communes ...) : Communauté de Communes du Pays de Nexon

2 - CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

Caractéristiques de l'accueil :

- Périscolaire (accueil du matin et/ou du soir autour du temps scolaire)
- Extrascolaire (accueil de l'enfant en dehors du temps scolaire : les mercredis et/ou vac. scolaires)
- Urgence - Quels sont vos critères d'attribution des places ? : Les places sont disponibles pour les familles ayant un problème de dernière minute: décès, hospitalisation, problème d'assistante maternelle...Les familles remplissent un dossier d'inscription si elles ne sont pas déjà inscrites et le tarif est celui de la PSU, la place est accordée pour un temps limité.
- Enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique
- Enfants de familles bénéficiaires de minima

Planning d'ouverture hebdomadaire de l'établissement :

<u>Plages d'ouverture</u>	<u>Du Lundi au Vendredi</u>
Horaires	De 7h30 à 18h45

- Amplitude moyenne d'ouverture journalière : 11h15mn
- Amplitude moyenne d'ouverture hebdomadaire : 56h15mn
- Horaires atypiques : oui non

Si oui, précisez selon quelles modalités ?

- Les accueils et départs se font-ils tout au long du temps d'ouverture ? oui non

si non précisez les créneaux horaires sur lesquels ils ne se font pas :

Périodes de fermeture annuelle :

Depuis la ratification à une Convention Collective Nationale (des personnels des centres sociaux et socioculturels et des associations) en 2008, la structure ferme cinq semaines par an.

- Eté : 4 semaines en Août.
- Fin d'année : 1 semaine entre Noël et le 1^{er} Janvier
- Autres : au moins un pont dans l'année

Service de restauration :

oui non Si non pourquoi ?

Modalités de confection et de livraison des repas :

Les repas sont confectionnés sur place par la cuisinière de la structure.

Collation du matin fournie par la structure :

oui non Si non pourquoi ?

Goûter fourni par la structure :

oui non Si non pourquoi ?

Modalités de tarification :

0 – 4 ans : Tarification nationale : oui non

Chaque famille utilisatrice de la structure doit adhérer à l'Association parentale en s'acquittant d'une cotisation annuelle. Conformément aux demandes de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation financière demandée aux parents est basée sur les revenus de la famille (revenus N-2) et en fonction du nombre d'enfants à charge. La structure applique le plancher et le plafond prévu par la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette tarification concerne les enfants de 0 à 4 ans.

4 – 6 ans : Tarification nationale : oui . Ce tarif est appliqué depuis avril 2012.

Un contrat est établi avec la famille pour les accueils réguliers ce qui permet de proposer aux parents un échéancier mensuel. Pour les accueils occasionnels, les familles payent à l'heure consommée et ont également une facture en fin de mois.

• Majoration(s) :

Enfant résidant hors commune : oui non

Si oui, montant de la majoration : 5€ de majoration sur la cotisation annuelle.

• Revenus dé plafonnés : oui non nous appliquons les plancher et plafond prévus par la CAF.

• Convention financière signée avec d'autres communes (en dehors du contrat enfance et jeunesse) : oui non

3 - VALEURS, PRINCIPES DANS LESQUELS S'ANCRE LE PROJET

Par qui sont-ils portés ?

Le Multi accueil "Pirouett'Cacahuètes" est une structure parentale qui a ouvert ses portes en septembre 2002 afin de répondre aux besoins d'accueil des familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nexon.

L'association se compose d'un Conseil d'Administration qui élit un Bureau gestionnaire de la structure.

Les bénévoles de cette association sont garants du cadre institutionnel des valeurs et principes qui sont ensuite déclinés au quotidien par l'équipe de professionnelles.

L'association a pour but de promouvoir toute action favorisant l'accueil de la petite enfance jusqu'à 6 ans, ainsi que de développer toute activité concourant à ce but.

Le fondement de l'accueil est basé sur l'intégration de toutes les familles sans aucune discrimination de quelque nature que ce soit.

Les différences, culturelle, sociale, physique, religieuse ou ethnique participent à la richesse et à la diversité et sont intégrées dans le respect de la laïcité.

4 - PROJET SOCIAL

Personnes et partenaires qui ont participé à la conception et à l'élaboration du projet :

3 membres du Conseil d'Administration de l'Association

Toute l'équipe de professionnelles du Multi-accueil

Agent territorial de la CAF pour première lecture

Modalités d'élaboration du projet (réunions de travail, questionnaires, brainstorming....)

- Réunion de travail avec les membres de l'Association
- Réunion d'équipe pour rédiger
- Etude transversale fournie par la CAF du questionnaire de satisfaction élaboré en 2010
- Réunion de Conseil d'Administration

A - EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES ET TENDANCES DU TERRITOIRE D'IMPLANTATION DE LA STRUCTURE (Préciser les années de référence et les sources pour chacune des données).

Démographie :

- Variation annuelle moyenne de la population en % (Insee) :+1.5% entre 1999 et 2008
- Evolution des naissances (INSEE) 70 naissances en 2007, 96 en 2008, 95 en 2009, 97 en 2011
- Nombre d'enfants de moins de trois ans (Caf IMAJE 2010) : 252 en 2010
- Evolution annuelle moyenne du nombre d'enfants de moins de un an sur les 4 dernières années (Caf IMAJE)

2007	234 enfants
2008	248 enfants
2009	259 enfants
2010	252 enfants

Commentaires :

Le Multi accueil du Pays de Nexon se situe en zone rurale, à Saint-Maurice-Les-Brousses, sur la départementale 704 qui relie Saint-Yrieix-la-Perche à Limoges.

La Communauté de Communes concernent 8 communes : Janailhac, Meilhac, Nexon, Rilhac-Lastours, Saint-Hilaire-les-Places, Saint-Jean-Ligoure, Saint-Maurice-les-Brousses, Saint-Priest-Ligoure.

D'après le dernier recensement fait en 2007 elle comportait 6324 habitants.

Et pour 2011, 97 naissances sont enregistrées sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

Offre d'accueil des 0/3 ans sur le territoire ou la zone d'influence :

- Nombre d'assistants maternels agréés en activité (Caf IMAJE 2010) :55 AMA
- Nombre de places chez les assistants maternels (RAM ou PMI ou Caf IMAJE):179 Assistantes Maternelles agréées sur le territoire avec 3 ou 4 places.
- Nombre d'enfants de moins de trois ans accueillis par un assistant maternel (Caf IMAJE 2010) :118 enfants
- Nombre de places en structures collectives (collectivité locale):22 places à partir du 01 avril 2010.
- Nombre d'enfants qui ont fréquenté* les structures EAJE (structure multi-accueil ou/et micro-crèche) : 85 enfants ont fréquenté le multi accueil de la Communauté de Communes du Pays de Nexon du 01 Janvier 2011 au 31 Décembre 2011. Cette structure est la seule sur le territoire.
- Age et conditions d'accueil à l'école maternelle et à l'accueil de loisirs maternel (collectivité locale) : Age de l'entrée à l'école maternelle est 3 ans au 31.12 de l'année en cours.

L'accueil de Loisirs se fait dès 4 ans.

Données socio-économiques :

En 2010:

- Taux de parents actifs occupés avec enfant de moins de trois ans (Caf IMAJE) : 72.7% contre 56.3% sur le département
- Taux de femmes actives avec enfants de moins de trois ans (Caf IMAJE) : 78.4% contre 67.6 % sur le département
- Monoparents avec enfants de moins de six ans (Caf IMAJE) : 37 monoparents

Commentaires :

Habitat, cadre de vie :

- Programmes immobiliers, opérations de réhabilitation, développement d'axe routier (collectivité locale) : Pas d'opération de réhabilitation, ni de développement d'axe routier pour 2011 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nexon.
- Poids du logement social (compas) :

Commentaires :

L'augmentation des naissances ainsi que la construction de lotissements sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nexon ont fait augmenter les besoins de modes de garde. La structure s'est adaptée à cette évolution démographique en agrandissant les locaux d'une trentaine de mètres carrés supplémentaires ce qui a permis l'accueil de 2 enfants de plus. Depuis Avril 2010, la capacité d'accueil du Multi accueil est donc passée de 20 à 22 places d'accueil, accueils réguliers et occasionnels confondus.

Besoins recensés sur le territoire :

➤ la demande des familles s'exprime-t-elle ?

- Au sein du multi-accueil
- Auprès des services municipaux
- Au service social et au service PMI
- Au Relais Assistantes Maternelles
- Auprès de la coordonnatrice Enfance
- Autres, précisez :

Commentaires :

➤ Le traitement de la demande des familles :

Le système mis en place au début et qui consistait à prendre les enfants par ordre de dépôt de dossier n'était plus efficace car il laissait parfois des plages horaires libres et difficiles à combler.

Dans un souci d'équité, il a donc été décidé de mettre en place une Commission d'Admission pour traiter des dossiers d'accueil régulier. Les dossiers sont étudiés en fonction des places qui se libèrent et des demandes des nouveaux parents. Il n'y a pas de date limite pour les inscriptions, elles peuvent s'enregistrer jusqu'à la date de la commission

Cette commission a lieu une fois par an au mois d'Avril et elle est composée d'élus de la Communauté de Communes du Pays de Nexon, du Président de l'association parentale, de membres du Bureau de l'association, de la responsable et de son adjointe.

En fonction de la décision, les parents sont informés de la suite à donner à leur demande.

Depuis 2012:

a) Admission: les familles doivent confirmer l'admission de leur enfant et précisez sa date d'entrée par écrit dans un délai maximum de 15 jours après réception du courrier de confirmation. Passé ce délai la place est déclarée vacante.

b) En cas de non-admission : Il n'y a pas de report automatique. Une nouvelle demande doit être faite et sera soumise aux mêmes conditions que la première.

- Toutes les demandes sont-elles enregistrées ? oui non I

Si oui, par qui et comment s'effectue l'enregistrement, et avec quel support ?

Les demandes d'accueil régulier sont enregistrées par la responsable avec comme support la première page de la fiche d'inscription faisant apparaître les coordonnées des parents ainsi que leur souhaits pour l'accueil de leur enfant.

La signature du Règlement de Fonctionnement est également jointe.

- Y a-t-il une liste d'attente au sein du multi-accueil ? oui non

Si oui, quelles sont ses modalités de traitement ?

Les inscriptions sont enregistrées et numérotées et sont ensuite soumises à la Commission d'Admission.

- Comment les demandes non satisfaites sont-elles orientées ?

Afin de ne pas rester sans solution d'accueil, les familles se voient orientées vers le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes du Pays de Nexon.

De plus, les familles qui ne sont pas retenues lors de cette Commission se voient proposer un accueil occasionnel qui pourra compléter celui proposé par les assistantes maternelles par exemple.

- Comment sont traitées et orientées les demandes qui ne correspondent pas à l'offre du Multi-accueil, ou celles qui s'imposent aux parents par manque de places au sein de la structure souhaitée (ex : inscription dans un ALSH maternel, recherche d'un assistant maternel, d'un personnel pour une garde à domicile...)

Commentaires : L'équipe oriente les parents vers les structures existantes sur la Communauté de Communes du Pays de Nexon et si les besoins d'accueil ne se trouvent pas satisfaits, elle oriente vers d'autres structures Multi accueil : Solignac, Bosmie-l'Aiguille et Vicq-sur-Breuilh.

Le profil des familles utilisatrices du multi-accueil : se référer aux éléments du document d'évaluation proposé par la Caf pour 2011.

- Pourcentage d'enfants résidant sur la zone d'influence de la structure : 87.38%
- Pourcentage de familles dont les ressources sont situées au plancher : 12%
- Pourcentage de familles dont les ressources sont situées au plafond et au dessus: 5.82%
- Montant de la participation financière horaire moyenne payée par les familles (logiciel Noé): 1.48€ en moyenne en 2011.

Commentaires : La mise en place de la Commission d'Admission a eu comme répercussion de réduire le nombre d'adhérents de la structure car il nous reste moins de place en occasionnel (18 réguliers pour 4 occasionnels par jour).

Les utilisateurs sont depuis quelques années essentiellement de la Communauté de Communes du Pays de Nexon et d'autant plus depuis l'ouverture des structures de Solignac et de Bosmie- l'Aiguille.

➤ Caractéristiques du public accueilli ayant une incidence sur le projet de la structure: (ex : différences culturelles, analphabétisme,..)

La structure n'accueille pas de public à caractéristiques particulières.

B - INTERACTIONS AVEC LES DIFFERENTES STRUCTURES ENVIRONNANTES :

Il s'agit ici de préciser les liens existants (ou à développer) avec l'environnement (école maternelle, accueil de loisirs, accueil périscolaire, accueil chez les assistants maternels, relais assistantes maternelles, bibliothèque, maison de retraite,...)

Des passerelles sont établies avec les écoles de Saint-Maurice-les-Brousses et Nexon, pour le moment, puisque ce sont elles qui accueillent une majorité d'enfants qui fréquentent la structure.

A partir de 4 ans, les enfants sont orientés s'ils le souhaitent vers l'accueil de Loisirs de Janailhac.

Si le Multi- accueil ne peut proposer d'accueil satisfaisant aux familles, nous les orientons vers le Relais Assistantes Maternelles.

Le Centre Social de Nexon fait parvenir à la structure un programme des activités extra-scolaires afin que nous diffusions l'information.

La Puéricultrice de secteur nous a contacté deux fois en 2011 pour avoir des informations sur notre fonctionnement notamment pour la place d'urgence.

C - NATURE DES AUTRES PARTENARIATS :

- Les différents partenaires

L'association "Pirouett'Cacahuètes" travaille en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Nexon, la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute-Vienne et la Protection Maternelle et Infantile qui est un service du Conseil Général du département ainsi que la Mutualité Sociale et Agricole et la Direction des Services Vétérinaires.

Nature du partenariat : actions communes, concertation, financement,...

La Communauté de Communes du Pays de Nexon subventionne la structure et nous aide dans la gestion de problèmes particuliers (surcoût dû à la ratification de la Convention Collective par exemple) elle met les locaux à disposition ainsi que d'autres infrastructures qui pourraient nous être nécessaires.

Le Conseil Général nous soutient au quotidien pour des problèmes de santé publique (maladies contagieuses,...), envoie de documentation sur divers sujet à partager avec les familles...

La Caisse d'Allocation Familiale subventionne la structure par le biais de la Prestation de Service Unique pour les familles ressortissantes du régime général.

La Mutualité Sociale Agricole subventionne également notre structure pour les ressortissant du régime agricole.

La Direction des Services Vétérinaires effectue régulièrement des contrôles d'hygiène.

- Instances mises en place : comité de pilotage, commissions techniques,...

- Réunion de bilan du Contrat Enfance Jeunesse

- Visite du médecin de PMI pour le nouvel agrément et chaque année un point sur le personnel.

D - PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE LA STRUCTURE :

Quelle place est donnée aux parents dans l'élaboration du projet d'établissement ?

Afin d'élaborer ce projet d'établissement des parents du Conseil d'administration se sont proposés pour participer à des groupes de travail avec des membres de l'équipe. Deux réunions ont ainsi eu lieu et ont permis de dégager les axes principaux de réflexion.

- Dans sa mise en œuvre et son suivi :
 - Participation aux réunions de préparation.
 - Validation du Projet par le Conseil d'Administration.

Après rédaction le projet a été validé par le conseil d'administration avant d'être envoyé à la CAF, la PMI et la MSA.

- Comment les parents sont-ils associés à la vie de la structure, au delà des manifestations conviviales ou festives ?

Depuis 2010, un blog est actif à l'adresse suivante: pirouett.over-blog.com. Sur ce site, les parents peuvent retrouver les informations importantes et consulter les menus de la semaine ainsi que voir des photos des activités actualisées une fois par semaine.

Le dernier questionnaire fait en 2010 laisse apparaître un taux de satisfaction des familles autour de 95%. (cf annexe 1).

Sur 57 questionnaires envoyés, 19 retours ont été enregistrés (soit à la structure, soit à la CAF) ce qui nous donne un taux de réponse de 34%.

En résumé les utilisateurs de la structure sont globalement très satisfaits, les points à améliorer sont la communication au sein de l'équipe et les locaux.

En effet, début 2011, des maladies répétées du personnel ont contraint l'établissement à avoir un roulement de remplaçant important ce qui a fragilisé les repères de personnes que peuvent avoir les parents.

Pour ce qui est des locaux, la partie accueil des familles semble trop petite et l'aménagement d'un espace dédié aux tous petits fait défaut depuis l'agrandissement en 2010.

Ces deux remarques ont été prises en compte depuis le questionnaire car un changement de configuration de l'entrée est prévu en 2012 avec un réaménagement pour un coin bébé.

Différents outils sont utilisés au quotidien (cahier de transmission, affichages etc...) afin de faciliter les échanges entre les professionnels et les familles.

Les parents peuvent être appelés en renfort de l'équipe, pour accompagner lors de sorties ou pour aider en cas de problème d'effectif de dernière minute. Il leur sera demandé une surveillance des enfants dans la salle de vie.

Existe t'il un « comité de parents » ? Quelle place est laissée à leurs propositions et à leurs initiatives ?

Non, il n'existe pas de Comité de parents, les parents s'expriment par la voix du Conseil d'Administration.

E - LES PRINCIPAUX AXES DU PROJET SOCIAL AU REGARD DES ELEMENTS CI-DESSUS :

En lien avec les réalités du territoire, de la population, de l'environnement de la structure, et de leurs évolutions, énoncer deux ou trois objectifs sociaux visés.

- développer les projets de partenariat: avec le Relais Assistantes Maternelles, les écoles maternelles de la Communauté de Communes du Pays de Nexon (Saint-Maurice-les-Brousses et Nexon).
- Egalité des chances dans l'accès à une place en multi accueil.

F - EVALUATION DU PROJET SOCIAL (cf annexe 3 du guide)

Objectifs et indicateurs retenus :

- développer la mixité sociale et l'accueil pour le plus grand nombre.
- développer et pérenniser les partenariats mis en place et notamment ceux avec l'école maternelle et avec l'association "Les P'tits Bouts": - avec l'école de Saint-Maurice-les-Brousses : une rencontre d'une matinée par trimestre à eu lieu, soit dans les locaux de la structure, soit à l'école pour partager une activité commune (fêtes du calendrier...). 6 enfants (âgés d'au moins 2 ans) accompagnés de trois adultes (2 parents et une professionnelle qualifiée) ont pris part aux sorties. Les groupes ont été constitués en fonction des présences du jour de la sortie.

- Deux rencontres mensuelles ont eu lieu avec l'Association "Les P'tits Bouts" montée en partenariat avec le multi accueil, association qui a précédé l'ouverture du Relais Assistantes Maternelles à l'Accueil de Loisirs de Janailhac. Pour mettre en place des activités: psychomotrices, manuelles...les deux associations n'ont pas hésité à mettre en commun leur matériel.

- Trois réunions de préparation se sont déroulées au Centre Agora de Nexon afin de mettre en place le calendrier des activités en collaboration avec les Assistantes Maternelles. Six assistantes maternelles ont systématiquement participé aux réunions ainsi qu'une professionnelle du multi accueil.

Indicateurs retenus:

- nombre d'actions de partenariat réalisées sur une période donnée (2011)
- nombre d'enfants qui ont participé aux sorties (2011)
- nombre de sorties dans l'année (2011)

5 – PROJET EDUCATIF

A - PERSONNES QUI ONT PARTICIPE A LA CONCEPTION ET A L' ELABORATION DU PROJET :

L'équipe du Multi -accueil dans son intégralité.

Parents de l'association

Membres du Conseil d'Administration

Référent CAF

B - MODALITES D'ELABORATION DU PROJET :

Réunion d'équipe pour rédiger.

Recueil de données grâce au logiciel Noé

Analyse du questionnaire de satisfaction

Recensement et données des Mairie des communes de la Communauté de Communes du Pays de Nexon

C - MISE EN ŒUVRE DU PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE :

I. L'Accueil et l'information transmises aux parents



1. Des Familles.

a) L'inscription.

La responsable de la structure ou son adjointe procèdent au premier accueil des familles.

Lors de cet entretien, les besoins d'accueil de la famille sont cernés et le fonctionnement de la structure est expliqué par les professionnelles avec le support du *Règlement de Fonctionnement* que chaque famille doit signer.

Une visite des lieux est proposée et le personnel présent identifié.

Ensuite, les professionnelles orientent les familles vers un *accueil régulier* (soumis à une Commission d'Admission depuis avril 2010) ou *occasionnel*.

Les familles doivent ensuite remplir la fiche d'inscription de l'enfant et avoir rapporté les documents administratifs nécessaires (carnet de santé, livret de famille, n° CAF ou autre, revenus, certificats médicaux...) pour que l'inscription soit enregistrée.

Les responsables légaux de l'enfant acceptent l'ensemble des procédures de soins et d'urgence de la structure.

En vue d'améliorer la communication l'équipe a mis en place différents outils:

- la fiche d'adaptation qui sert de support aux premiers contacts parents/professionnelles
- un cahier de transmission par enfant qui servira de fil conducteur lors de la journée et dans lequel sera noté ce que l'enfant a fait tout au long de la journée (repas, hygiène, activités, sommeil...).
- des tableaux d'affichage pour noter les informations à communiquer aux parents (fêtes, sorties, fermetures exceptionnelles, maladies contagieuses,...).

Et bien sûr l'instauration d'un dialogue quotidien entre parents et professionnels afin de répondre aux attentes des parents et aux besoins des enfants.

b) Période d'Adaptation.

Cette période est obligatoire au sein du Multi accueil et concerne aussi bien les enfants accueillis en régulier que les occasionnels.

Ce temps d'adaptation se déroule sur trois ou quatre rendez-vous en fonction des besoins des enfants et des disponibilités des parents.

Les objectifs de cette adaptation sont de faciliter la séparation ainsi que de familiariser les parents avec les lieux et les personnes.

L'équipe a mis en place un outil afin de recueillir des informations importantes pour le futur temps de garde de l'enfant: c'est une fiche sur laquelle seront notés les habitudes de l'enfant pour le sommeil, l'alimentation, les objets transitionnels, les rituels particuliers...

c) Suivi médical.

Pour tout ce qui concerne les problèmes médicaux, le Multi- accueil passe chaque année une Convention avec un médecin de la Communauté de Communes du Pays de Nexon. Celui-ci a pour mission de surveiller le bon développement staturo-pondéral des enfants accueillis ainsi que de veiller à l'application des règles sanitaires et d'hygiène (vaccination à jour par exemple) nécessaire à la vie en collectivité (Décrets de février 2007 et de juin 2010).

NB: Le médecin référent pour l'année 2011/2012 est le Dr Delage-Pommier Magali, exerçant à Nexon.

*** Protocole d'Accueil Individualisé:**

Les enfants qui ont besoin d'une prise en charge particulière (au niveau de l'alimentation par exemple) font l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé établi en collaboration avec le médecin référent de la structure et les différents professionnels spécialisés intervenants auprès de l'enfant.

*** Enfants Malades:**

La responsable de la structure ou son adjointe se réserve le droit d'apprécier l'admission ou le renvoi d'un enfant présentant des signes de maladie.

A ce sujet, le carnet de santé (sous pli fermé), doit toujours accompagner l'enfant et pourra être consulté par le médecin référent, la responsable et tout autres médecins (SAMU).

En cas de nécessité, les médicaments peuvent être administrés à la crèche s'ils sont accompagnés d'un double de la prescription datant de moins de huit jours. L'administration des médicaments au multi accueil relève de l'article 372 du Code de la Santé Publique DGS/DAS n°99-320 du 4 juin 1999 relatif à la distribution des médicaments.

En cas d'urgence, les mesures nécessaires à la sauvegarde de l'enfant seront mises en place par la responsable. En même temps, les parents seront prévenus par téléphone.

*** Vaccinations:**

Les vaccinations obligatoires définies par le calendrier vaccinal en vigueur doivent être faite dans les délais légaux ce qui conditionne l'entrée dans la structure.

2. De l'enfant.

a. Aménagement de l'espace et présentation de l'équipe.

Le Multi- accueil est une structure de moins de dix ans qui a subi des transformations afin d'être agrandi.

Il offre donc un espace de vie adapté aux enfants de moins de six ans (poignées de porte en hauteur, anti-pince doigts, sanitaires à la taille des enfants, mobilier adéquat...).

Une visite des lieux est proposée à l'enfant lors de la première période d'adaptation et ceci dans le but de sécuriser l'enfant, de stimuler sa curiosité par la présentation des différents espaces qui composent la structure (coin dînette, coin voiture, coin bébés, coin calme, coin repas...).

Les enfants avec leurs parents font la connaissance des professionnelles présentes afin de sécuriser chacun et de donner des repères.

b. Périodes d'adaptation.

Ces adaptations s'étalent sur une heure environ et facilitent la séparation. Ces périodes de transition permettent à l'enfant d'ajuster ses comportements et de développer un sentiment de confiance à l'égard du nouvel environnement.

Petit à petit l'enfant sera amené à rester seul une heure.

S'il semble aux professionnelles ou aux parents que l'enfant n'est pas prêt, les adaptations peuvent se prolonger mais les parents doivent laisser leur enfant un peu seul afin que celui-ci s'habitue à la séparation.

II. LE RESPECT.



1. Des Familles.

Les professionnelles de la structure sont soumises à la discrétion professionnelle. Aucune information sur les parents et les enfants utilisateurs ne doit être divulguée.

Les membres de l'Association parentale, gestionnaires de la structure, ainsi que les stagiaires que nous recevons se doivent à la même discrétion.

De même, et conformément au *Règlement de Fonctionnement* mis en place, les membres de l'équipe pédagogique essaient de respecter les instructions données par les parents lors de l'accueil de leur enfant afin de créer une continuité avec le milieu familial.

Pour prévenir la maltraitance, toute violence (physique, morale ou de négligence volontaire) est susceptible d'entraîner des procédures administratives et judiciaires.

Le personnel qui constate des faits de maltraitance sur enfant ou qui peut en témoigner, à l'obligation de le signaler aux autorités compétentes conformément à la législation en vigueur.

2. De l'enfant.

La considération de l'enfant comme un être singulier, est dans notre équipe une préoccupation primordiale, afin de respecter ses rythmes et ses compétences.

Pour cela l'équipe met en place chaque jour des activités adaptées aux besoins et à l'âge des enfants accueillis ainsi qu'à leurs attentes quotidiennes.

Ces activités sont proposées et ne sont pas imposées aux enfants, c'est pourquoi ils peuvent quitter l'activité dès qu'ils le souhaitent.

Le Multi accueil est une micro-société qui a besoin de règles pour fonctionner. Les professionnelles veillent à ce qu'elles soient appliquées tout en ménageant de la place pour que l'enfant s'exprime.

L'intégration de ces règles permet à l'enfant d'apprendre à se respecter et à respecter les autres. Les règles sont verbalisées aussi souvent que nécessaire par toutes les professionnelles qui font preuve de cohérence en disant et en agissant de façon identique.

Ces règles et ces limites ont pour objectif que l'enfant ne mette ni lui ni les autres en danger.

III. SOCIALISATION.



1. Vers l'autonomie.

L'équipe pluridisciplinaire propose à l'enfant d'apprendre à faire seul dans un petit groupe dès que cela est possible.

Un espace approprié pour les jeunes enfants (mobilier adapté, lavabo et toilettes à leur hauteur...) permet à l'enfant l'apprentissage des règles avec liberté et aisance. Il offre des lieux à sa mesure pour que l'enfant se sente à l'aise pour explorer selon son désir et développer ses compétences par l'expérimentation dans une ambiance harmonieuse.

2. Développer la confiance en soi.

Toutes les actions menées dans la journée, au rythme de chacun, renforce l'estime de soi et valorise les enfants dans leur capacité à faire seul (se nettoyer le visage et les mains avec un gant et ensuite aller le mettre dans la corbeille de linge sale à la fin du repas par exemple).

L'équipe cherche à ne pas mettre l'enfant en échec face à son désir d'autonomie et elle met tout en œuvre pour l'accompagner dans ses apprentissages.

Les professionnelles guident et encouragent l'enfant qui est considéré comme un partenaire au cours des échanges.

3. La communication non- verbale.

L'enfant communique dès son plus jeune âge avec les personnes de son environnement proche. Les spécialistes du jeune enfant apprennent à décoder les expressions propres à chacun (signes, gestes, pleurs...) afin de répondre au mieux à ceux-ci pour que le bébé soit entendu et compris.

IV. OUVERTURE SUR LE MONDE.



1. Construire des partenariats.

Notre structure a depuis longtemps souhaité mettre en place des sorties pour que les enfants découvrent leur environnement.

Ceci amène l'équipe à développer des partenariats avec différentes personnes au sein de la Communauté de Communes.

Partenariats avec:

- des fermes des environs afin de profiter de notre situation en milieu rural.
- La Bibliothèque de Saint-Yrieix -la-Perche pour la découverte des livres et les animations conte.
- Les écoles maternelles de Nexon et de Saint-Maurice-les-Brousses dans le souci de construire une passerelle entre les structures petite enfance et de faciliter l'intégration future.
- Le Relais Assistantes Maternelles de Nexon afin de poursuivre l'action menée auparavant avec l'association "Les P'tits Bouts" mais aussi de créer du lien entre professionnelles accueillant le même public.

Et également pour construire des projets d'animation en lien avec l'éducatrice qui gère ce relais (pique-nique, spectacle ensemble, activités communes...).

2. Eveiller les sens.

La particularité de notre structure est de posséder une cuisine professionnelle et une cuisinière à temps plein titulaire d'un CAP Cuisine.

Cette spécificité nous amène à réfléchir à l'éveil du goût chez les plus jeunes dès la diversification alimentaire.

La cuisinière prépare les menus en collaboration avec le médecin référent de la structure.

L'équipe a pensé mettre en place un menu particulier une fois par mois autour de saveurs différentes pour les enfants qui mangent en morceaux.

Pour la préparation de ce menu les enfants seront mis à contribution à chaque étape de sa réalisation (sortie au marché, aide à l'épluchage des légumes par exemple, décoration de table...).

Cette activité permettra de verbaliser les actions effectuées, de découvrir des façons de vivre et de manger différentes, d'éveiller les papilles

gustatives et de servir de support à des activités manuelles.

D - EVALUATION DU PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Objectifs et indicateurs retenus (cf annexe 3 du guide) :

- **Développer la communication avec les familles utilisatrices dans le respect de chacun:**
 - les professionnelles établissent, dans 100% des cas, une fiche d'adaptation lors de la première rencontre qui dure une heure afin de mieux connaître l'enfant, ses rituels, ses rythmes de vie...
 - Les adaptations sont l'occasion d'échanger avec les parents, leur nombre peut varier en fonction des besoins des enfants et de leurs familles.
 - Chaque enfant possède un cahier personnel dans lequel est noté les éléments de la journée (heure de sommeil, composition des repas, et les activités).
 - Un affichage du trombinoscope de l'équipe à été mis en place dans le hall d'accueil avec une photo, le prénom et la qualification de chacun.

- **Poursuivre nos partenariats** avec le Relais Assistantes Maternelles et les écoles de la Communauté de Communes du Pays de Nexon (Saint-Maurice-les-Brousses et Nexon).

Indicateurs retenus:

- Nombres de rencontres et activités mises en place ensemble sur une période donnée: en 2011: 72 enfants ont pu participer à une rencontre avec le Relais Assistante Maternelle lors de quatre temps communs.
- Une rencontre annuelle concernant 6 enfants à eu lieu à l'école de Nexon en Juin.
- Une rencontre par trimestre se tient dans les locaux de la Petite Section de Maternelle de l'école de Saint-Maurice avec 8 enfants différents. La dernière visite à l'école qui à lieu en Juin, concerne essentiellement les futurs écoliers.

E - MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE :

- Modalités de coordination au sein de l'équipe éducative, en direction des parents.
 - Affichage d'informations importantes en direction des parents (horaires, présentation du personnel, ...)
 - Cahier de transmission individuel pour faire le relais entre la maison et le multi accueil
 - Transmissions verbales.

- Temps de réunion : concertation, coordination, analyse de pratique professionnelle,...
 - Une fois toutes les 6 semaines une réunion d'équipe avec tous les membres de l'équipe pédagogique.
 - Une fois par an, évaluation des salariées avec les membres gestionnaires de l'association
 - Participation des responsables aux réunions de Conseil d'Administration
 - Réunion équipe/bureau de l'association si problème et au moins une fois par an.

- Accompagnement des emplois aidés, des stagiaires,...

Nous n'avons pas de salariés dans ce cas là.

Les stagiaires sont encadrés par l'équipe et plus particulièrement par la responsable ou son adjointe, mais selon les formations, un membre du personnel peut compléter ce tutorat.

Les stagiaires sont suivis pour la rédaction de leur travaux et afin de leur faire découvrir l'ensemble du fonctionnement de notre structure.

MOYENS HUMAINS.

Conformément à l'article R.2324-33 du code de la santé publique, l'organisme gestionnaire des établissements et services d'accueil doit s'assurer, dans les conditions prévues à l'article 776 du code de la procédure pénale, que les personnes qu'il recrute pour exercer des fonctions à quelque titre que ce soit dans ces établissements et services, n'ont pas été condamnées pour les délits prévus à l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles.

Les professionnelles qui travaillent au Multi- accueil sont employées par l'association parentale. L'équipe a évolué au fil des années et à ce jour elle compte 10 personnes salariées.

L'équipe se compose:

- d'une Educatrice de Jeunes Enfants, responsable de la structure, employée à 35h.
- d'une Educatrice de Jeunes Enfants, responsable adjointe, employée à 35h.
- d'une Educatrice de Jeunes Enfants employée à 35h
- d'une Auxiliaire de Puériculture, employée à 35h
- de trois Animatrices titulaires du CAP Petite Enfance
 - une animatrice à 30h
 - une animatrice à 21h travaillant les mercredi, jeudi et vendredi
 - une animatrice employée à 35h
- d'une Cuisinière titulaire d'un CAP Cuisine à 35h
- d'une employée administrative à 15h, travaillant les lundi, mercredi et vendredi
- d'un médecin référent qui visite la structure une fois par semaine, le jeudi pendant 1h

Les rôles et fonctions de chacun sont expliqués dans le *Règlement de Fonctionnement*.